

Cadre d'action 2006-2009
Normalisation et responsabilité sociétale dans l'espace francophone

| | |
|--|-----------|
| RÉSUMÉ..... | 2 |
| JUSTIFICATION..... | 2 |
| OBJECTIFS | 3 |
| APPROCHE..... | 3 |
| ACTIONS RETENUES..... | 3 |
| 1. Échanges sur les problématiques de fond de la RS..... | 3 |
| 2. Renforcement de capacités en matière de RS..... | 6 |
| 3. Diffusion de l'information, des connaissances et des expériences | 7 |
| 1.Membres du Réseau..... | 8 |
| 2.Comité de pilotage..... | 8 |
| 3.Partenaires potentiels | 8 |
| 4.Relais dans les processus de négociation..... | 8 |
| Note 2 / « Task force » francophone à l'ISO..... | 10 |
| Note 3 / Membres du Comité de pilotage au 31 décembre 2006..... | 10 |

Cadre d'action 2006-2009

Normalisation et responsabilité sociétale dans l'espace francophone

Ce document de réflexion fait suite au Séminaire international de Marrakech «Normalisation et la responsabilité sociétale», décembre 2005, et à la 3ème rencontre des experts internationaux dans le processus de l'ISO 26000 Lisbonne, mai 2006.

RÉSUMÉ

Ce cadre d'action répond aux besoins des pays, et plus particulièrement des pays en développement, en ce qui a trait aux questions de normes, labels, certifications, en matière de responsabilité sociétale (RS) des organisations. Il est donc une contribution à l'élaboration des Stratégies nationales de développement durable (SNDD).

Le cadre d'action comprend une démarche de concertation et de mutualisation des expériences qui veillera à la production et à la diffusion d'informations mises à jour, à la sensibilisation des parties prenantes et à l'identification et au renforcement des compétences dans ces champs d'action.

JUSTIFICATION

Pour accroître les capacités institutionnelles des pays, et en particulier des pays en développement de l'espace francophone, à élaborer et mettre en œuvre des Stratégies nationales de développement durable (SNDD), il est nécessaire d'organiser une veille stratégique. Celle-ci visera à mettre à niveau les connaissances développées dans ces secteurs, produire et diffuser de l'information pertinente pour les professionnels, mutualiser les expériences et renforcer en continu les savoir-faire dans les SNDD.

Le séminaire de Marrakech (déc. 2005) sur la *normalisation et la responsabilité sociétale en vue du développement durable*, organisé après la rencontre préparatoire de Bangkok (sept 2005), a été la première étape d'un processus de réflexion et d'action de la Francophonie autour de la responsabilité sociétale. Plusieurs enjeux sous-jacents à cette réflexion sont résumés dans l'annexe jointe à ce document.

Ce séminaire a atteint les objectifs recherchés. En effet, un consensus s'est établi sur la nécessité de décloisonner les administrations qui travaillent sur des processus parallèles en matière de modes de production et de consommation durables. Les membres des gouvernements présents ont exprimé leur volonté d'agir désormais pour la prise en compte de la responsabilité sociétale et environnementale des organisations dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable. Des contacts ont été pris pour créer des comités miroirs nationaux du processus ISO 26000. Les participants ont adopté un cadre d'actions posant les bases d'un réseau d'experts francophones sur la responsabilité sociétale et environnementale.

Au terme des travaux de Marrakech, les représentants des pays et organismes présents ont confirmé :

- Que les travaux de cette manifestation leur ont permis de prendre conscience de l'importance de la RS, y compris les modes de production et de consommation durables, pour la mise en œuvre des SNDD et que cette prise de conscience devrait être élargie à un plus grand nombre de pays de l'espace francophone ;

- Qu'il faudrait promouvoir la mutualisation des expériences et assurer de meilleurs contacts entre les personnes engagées dans des processus internationaux qui fonctionnent en parallèle sur des sujets qui se rejoignent, notamment le processus d'élaboration de l'ISO 26000 et le processus lancé par le PNUE sur les modes de production et de consommation durables ;
- Qu'un plus grand nombre de pays francophones devraient être mobilisés dans les processus de normalisation internationale, notamment les processus ISO 26000, et ceux de labellisation et de certification de produits ;
- Qu'une plateforme de concertation francophone devrait être développée et animée par des experts sur la RS et les modes de production et de consommation durables pour faire avancer la réflexion aux niveaux national, régional et international.

OBJECTIFS

Permettre aux pays de la Francophonie d'intégrer les éléments de mise en œuvre de la responsabilité sociétale dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs Stratégies nationales de développement durable.

APPROCHE

Le travail de mise à niveau de l'information et des connaissances, de mutualisation des expériences et de renforcement de capacités fera l'objet de mandats à réaliser par le réseau francophone sur la RS constitué à Marrakech.

À partir de l'expérience acquise dans ce contexte, une activité d'appui aux organismes nationaux de normalisation sera mise en œuvre. Cette action utilisera les technologies de l'information et de la communication, de même qu'elle privilégiera une approche de mise en réseau.

ACTIONS RETENUES

Dans ce cadre, 3 actions seront entreprises :

1. Échanger sur les problématiques de fond de la RS, notamment autour de l'ISO 26000
2. Appuyer les pays dans l'effort de renforcement des capacités sur les Normes et la RS
3. Diffuser l'information

1. Échanges sur les problématiques de fond de la RS

Il s'agit de permettre des échanges sur les enjeux (voir note en annexe) concernant :

- la définition et la mise en œuvre de la responsabilité sociétale des organisations ;
- les interactions entre les Stratégies nationales de développement durable et les Agendas 21 locaux, d'une part, et l'exercice de la responsabilité sociétale des organisations sur les mêmes territoires, d'autre part ;
- l'élaboration par les pays de leurs propres normes, certifications et labels nationaux ;
- la diffusion de chartes et conventions internationales sur la responsabilité sociétale.

Plusieurs thématiques pourront être traitées en parallèle. Dans un premier temps, la priorité va à l'élaboration et au suivi de la norme ISO 26000. L'animation et la coordination des échanges sur chaque thématique sont confiées à un membre du réseau.

1.1 Suivi des travaux WGSR de l'ISO 26000

Résultats attendus des échanges :

- ✓ Les membres du réseau sont bien informés des travaux de l'ISO et relayent l'information à l'échelle de leur pays ;
- ✓ Les experts du réseau francophone prennent position, au besoin, par rapport au texte de la future norme ISO 26000.

Axes de mise en œuvre :

- ✓ Organiser des discussions sur les points qui font débat au niveau international lors des rencontres de l'ISO ;
- ✓ Rédiger des documents de mise en perspective, présentant des axes de consensus et des éléments de débat au sein du réseau francophone avant chaque rencontre de l'ISO ;
- ✓ Organiser la circulation des prises de position des experts francophones ;
- ✓ Organiser la circulation des prises de positions nationales au moment opportun ;

1.2 Comités miroirs sur l'ISO 26000

Résultats attendus des échanges :

- ✓ Les comités miroirs sont mis en place dans les pays francophones ;
- ✓ Le fonctionnement des comités miroirs existants est amélioré ;
- ✓ Les relations entre les comités miroirs et les comités nationaux de développement durable se sont développées.

Axes de mise en œuvre :

- ✓ Proposer une méthodologie de mise en place, de composition et de fonctionnement d'un comité miroir ;
- ✓ Échanger et partager les expériences (positives et négatives) sur les techniques de fonctionnement et leurs résultats dans les comités miroirs nationaux ;
- ✓ Aborder cette thématique dans les rencontres régionales de concertation ;
- ✓ Appuyer les relations entre les comités miroirs et les Commissions nationales de développement durable.

1.3 Terminologie de la RSO

Résultats attendus des échanges :

- ✓ Le travail de l'AFNOR dans la production de la norme en français est facilité - *l'AFNOR est officiellement responsable de la production de la future norme en langue française ; elle a été retenue dans le comité de rédaction de la norme ISO 26000.*
- ✓ La compréhension de certains concepts de la RS est partagée dans l'espace francophone.

Axes de mise en œuvre :

- ✓ Proposer des termes en français sur lesquels il faut s'accorder quant à la définition ;
- ✓ Proposer des termes pour la traduction de termes anglo-saxons couramment utilisés ;
- ✓ Permettre aux experts francophones d'accéder aux sources proposant des définitions dans l'espace francophone (sites internet, dictionnaires, etc.) ;
- ✓ Organiser les échanges entre experts francophones autour de la terminologie, des définitions et des traductions.

1.4 La relation entre les SNDD et la Responsabilité sociétale des organisations

Résultats attendus:

- ✓ L'adéquation entre les stratégies du gouvernement, du secteur privé et des collectivités territoriales en vue des stratégies nationales de développement durable est améliorée.

Axes de mise en œuvre :

- ✓ Sensibiliser les Commissions nationales de développement durable au travail de normalisation existant sur la responsabilité sociétale. Cette sensibilisation pourrait avoir lieu lors d'un séminaire.
- ✓ Permettre des échanges de pratiques entre collectivités/autorités locales des pays francophones pour aider à l'intégration de la question de la responsabilité sociétale des organisations dans les politiques de développement durable de leur territoire.

2. Renforcement de capacités en matière de RS

Le développement de la RS, dont les éléments devraient s'intégrer dans des Stratégies nationales de développement durable, nécessite des compétences nationales avérées. Les délégués présents aux travaux du Colloque Normalisation et RS de Marrakech (déc. 2005) ont retenu les domaines prioritaires qui feront l'objet de renforcement de capacités (voir plus bas).

2.1 Sensibilisation des décideurs et des organisations

Résultats attendus :

- ✓ Les décideurs politiques et économiques sont sensibilisés à l'importance de la normalisation et la RS ;
- ✓ Les membres des comités miroirs, représentant différentes catégories d'acteurs, prennent position par rapport au projet de norme en connaissant les enjeux liés à la RS chez eux et ailleurs;

Axes de mise en œuvre :

- ✓ Organiser des rencontres régionales de sensibilisation sur la RS ;
- ✓ Produire des outils de sensibilisation

2.2 Formation des experts locaux à la mise en œuvre de la RS

Résultats attendus :

- ✓ Les instituts de normalisation nationaux disposent des compétences pour l'élaboration de leurs outils normatifs ;
- ✓ Les experts des pays ont acquis les compétences pour participer aux négociations internationales sur les questions de RS ;
- ✓ Les acteurs locaux savent utiliser les outils normatifs existants.

Axes de mise en œuvre :

- ✓ Organiser des séminaires de formation à la RS destinés aux experts locaux de l'administration publique, de l'entreprise et du conseil pour vulgariser et utiliser les référentiels (ces experts serviront de relais dans les formations nationales ultérieures) ;
- ✓ Organiser un séminaire de formation des représentants des Commissions nationales de développement durable (CNDD) en matière de RS ;
- ✓ Organiser un séminaire francophone sur la mise en œuvre de la norme ISO 26000 dès son adoption à l'échelle internationale ;

- ✓ Produire des guides pour la compréhension et la mise en œuvre de la norme ISO 26000.

Pour réaliser ces actions, il sera nécessaire de mobiliser les bailleurs de fonds internationaux pour soutenir les pays dans le renforcement des capacités de leur institut de normalisation.

n.b. : les compétences des membres du réseau RS seront mises à contribution dans les séminaires subséquents.

3. Diffusion de l'information, des connaissances et des expériences

Afin de permettre aux membres du réseau francophone RSDD et aux autres partenaires impliqués dans le développement durable d'avoir accès à une information mise à jour et à des documents de référence importants en la matière, quatre outils de travail seront mis à la disposition des membres du réseau, à savoir :

- ✓ un inventaire des outils de normalisation nationaux (lois, règlements, normes et labels)
- ✓ un portail d'informations francophones sur la responsabilité sociétale, avec liste de discussion ;
- ✓ une base de données de cas pilotes fournis par le réseau et d'autres partenaires ;
- ✓ des fiches de veille sur les éléments de débat concernant la RS.

3.1 Inventaire des outils de normalisation

Il s'agit de faire un relevé documenté des outils nationaux (lois, règlements, normes et labels) développés dans des logiques de RS, et un recueil d'études sur la mise en œuvre des lois, règlements, normes et labels nationaux sur le sujet.

3.2 Portail d'information francophone avec liste de discussion

Toute l'information sur la RS recueillie par le réseau et susceptible d'être diffusée au grand public sera transmise au moyen du portail internet : www.mediaterre.org/rsdd.

Élément clé de l'organisation des échanges sur le portail Médiaterre, une liste de discussion permettra à ses membres de mettre en ligne des documents de travail, des outils de sensibilisation, des agendas de rencontres nationales, régionales et internationales, de poser des questions aux membres du réseau qui pourront y répondre.

Cette liste est constituée des participants au Colloque Normalisation et RS de Marrakech (déc. 2005), auxquels s'ajouteront dans le futur d'autres personnes intéressées. Au besoin, chaque thématique retenue par le réseau pourra faire ultérieurement l'objet d'une liste de discussion spécifique.

3.3 Base de données des expériences pratiques

La base de données fournira des exemples de bonnes pratiques de mise en œuvre de la responsabilité sociétale dans les organisations concernant des thèmes majeurs tels que air, eau, énergie, biodiversité, politique sociale, gouvernance, modes de production et de consommation durables.

3.4 Fiches de veille sur les éléments de débat de la RS

Ces parutions permettront d'enrichir les connaissances sur différents éléments concernant la mise en œuvre de la RS. Elles sont issues des débats au sein du Réseau francophone.

ORGANISATION PRATIQUE DU RÉSEAU

1. Membres du Réseau

Les participants au Colloque Normalisation et RS de Marrakech (déc. 2005) sont membres d'office du réseau; il en est de même pour les membres de la «*task force francophone ISO*» (voir *Annexe*) et les membres des comités miroirs nationaux.

Le Réseau reste cependant ouvert à tout autre représentant francophone qui souhaite y adhérer, à condition qu'il soit coopté par un membre du réseau. Cette candidature doit être validée par le Comité de pilotage du réseau.

2. Comité de pilotage

Les membres du Comité de pilotage auront à charge de valider les actions proposées au Réseau et les modalités de mise en œuvre de ces actions, ainsi que de commenter et valider les documents produits concernant le fonctionnement du Réseau.

Ils sont représentatifs des différentes catégories d'acteurs concernées par la responsabilité sociétale des organisations.

3. Partenaires potentiels

Les partenaires régionaux et internationaux œuvrant dans le domaine seront mis à contribution, notamment le DTEI-PNUE, le Youthxchange-PNUE, le PNUD, le Département économique et social de l'ONU, l'ISO, l'UE, l'UEMOA, etc., de même que certains organismes nationaux chargés de la coopération internationale (ex. : ACIDI, ADEME, RW, etc.).

4. Relais dans les processus de négociation

Le Réseau pourrait s'appuyer sur des experts francophones présents dans les processus de négociation régionaux et internationaux sur les questions de RSO (ex. : Union Européenne, Amérique du Nord, Afrique du Nord et Afrique subsaharienne, Asie du Sud Est, etc.).

ANNEXE

Note 1 / Les enjeux

Plusieurs enjeux sont sous-jacents à la réflexion sur la normalisation de la responsabilité sociétale des organisations.

L'ISO 26 000 devrait **créer une vision partagée** de la responsabilité sociétale au niveau international. Cette vision partagée s'appuiera sur le consensus établi entre les groupes d'acteurs sur ce qui est exigible d'une organisation et sur ce qui ne l'est pas, et sur le compromis concernant la démarche à adopter par l'organisation pour atteindre les résultats escomptés. En effet, depuis le début du processus, les tenants de l'approche anglo-saxonne (importance des parties prenantes et de la gouvernance procédurale) et les tenants de l'approche européenne par la détermination stratégique des enjeux (perspective de développement durable) s'affrontent.

La question de la responsabilité sociétale et environnementale est actuellement abordée de manière différenciée par les acteurs du processus de Marrakech sur les modes de production de consommation durable et les acteurs du processus d'élaboration de l'ISO 26000. Les participants à ces processus sont issus de structures de nature différente (gouvernements versus entreprises), n'utilisant pas le même vocabulaire pour désigner la même chose (mode de production durable versus éco-conception et politique d'achat responsable), lors de processus internationaux qui fonctionnent en parallèle. Il est donc urgent d'établir des passerelles entre ces deux processus pour qu'ils n'aboutissent pas à des conclusions très éloignées les unes des autres.

L'ISO 26 000 devrait permettre d'**établir une relation entre les Stratégies Nationales de Développement Durable et/ou les Agendas 21 locaux**, qui s'appuient sur les institutions politiques en lien avec des processus consultatifs d'une part, **et l'exercice de la responsabilité sociétale des organisations** publiques et privées exerçant leurs activités sur les mêmes territoires d'autre part.

Les organisations internationales telles que l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'OCDE et l'ONU profitent du projet de normalisation pour **diffuser à une large échelle les chartes et conventions sur la responsabilité sociétale** des organisations élaborées en leur sein. Le Secrétaire général de l'ONU, Koffi Annan, s'est enthousiasmé de l'initiative prise par l'ISO d'élaborer une norme sur la responsabilité sociétale car elle est une « contribution à un monde plus durable » et parce qu'elle concorde avec les objectifs du Global Compact. L'OIT a signé un « Memorandum of Understanding » avec l'ISO, accord qui exprime le fait que la norme ne pourra être publiée si l'OIT y met son veto.

Prendre en compte la dimension de la responsabilité sociétale et environnementale des organisations dans les **processus de négociation économiques internationaux** pourrait en changer le contenu. Jusqu'à présent, les seuls aspects importants dans les processus de négociation de l'OMC sont les aspects de libéralisation des échanges. Ces échanges libres sont censés accroître la richesse de tous et être le remède contre la pauvreté. Il s'avère que les échanges n'ont jamais été plus libres qu'aujourd'hui et que pourtant les inégalités s'accroissent et que l'environnement naturel continue à se dégrader. Accroître les échanges d'une manière responsable pourrait être une façon de faire profiter de la prospérité à tous, tout en préservant notre cadre de vie et les ressources naturelles, base du développement. Les organisations, par leur comportement, peuvent participer à cet effort.

Permettre aux pays francophones de participer activement à l'élaboration de normes et labels internationaux est un gage de réussite pour l'élaboration de leurs **propres normes et labels nationaux** sur la responsabilité sociétale et environnementale. Les normes et labels internationaux sont souvent issus d'initiatives du Nord et servent de référence aux grandes entreprises donneuses d'ordre aux entreprises du Sud. Il est important que les normes et labels sur la responsabilité sociétale et environnementale soient adaptés au contexte de ces pays car les réalités et les enjeux diffèrent de ceux du Nord. L'élaboration de normes nationales donnera l'occasion aux États de faire un état des lieux sur ce qui est acceptable en matière sociale et environnementale et ce qui ne l'est pas.

Note 2 / « Task force » francophone à l'ISO

Les missions, approuvées par le Groupe de Travail de l'ISO, sont les suivantes :

- permettre/faciliter des échanges en français entre les experts, observateurs et membres des organismes de liaison participant à l'ISO/TMB/WG SR ;
- proposer la traduction en français des documents de travail jugés essentiels par les membres du groupe pour garantir une participation efficace des experts et observateurs francophones aux travaux de l'ISO/TMB/ WR SR ; *N.B. : les traductions en français des projets de normes au stade DIS et FDIS sont de la responsabilité de l'AFNOR.*
- apporter une information sur les travaux de l'ISO/TMB/WG SR aux pays et régions francophones grâce à un réseau dédié.

Animateur : Abderrahim Taïbi, SNIMA, Maroc

Secrétaire : Isabelle Blaes, CIRIDD, France

Note 3 / Membres du Comité de pilotage au 31 décembre 2006

- Président du Réseau : Abderrahim TAÏBI
- Secrétariat du réseau : Isabelle BLAES
- Représentant Institut de normalisation : Barama SARR
- Représentant Institut de normalisation : Emilie BRUN
- Représentant Gouvernement : Christian BRODHAG
- Représentant Gouvernement : Alain-Edouard TRAORE
- Représentant Institut de recherche : Corinne GENDRON
- Représentant Industrie : Didier GAUTHIER
- Représentant Organisation syndicale : Mariatou GUIEHOA
- Représentant Organisation non gouvernementale : Masse LO
- Représentant Consultance et recherche : Marie d'HUART
- Représentant Mode de Production et de Consommation Durable : Alexandre EPALLE
- Représentant de la Francophonie : Boufeldja BENABDALLAH